

Oullins-Pierre-Bénite
26 mars 2024

Objet : Recommandations préfectorales
relatives aux perfluorés

Madame, Monsieur

Depuis mai 2022, le territoire communal a été placé sous la veille des services de l'État, concernant la pollution aux perfluorés (PFAS) émanant de la plateforme industrielle de Pierre-Bénite.

Afin d'appréhender au mieux ce phénomène et déployer les mesures nécessaires de protection de la population, j'avais immédiatement mandaté un cabinet d'études pour mener des analyses et comprendre les enjeux sanitaires d'une telle pollution.

Depuis, ces substances, jusqu'alors non suivies et contrôlées, font l'objet de recherches afin d'établir, à terme, les normes en deçà desquelles leur concentration dans l'organisme aurait peu d'impact sur la santé.

Dans la continuité de ces actions, l'État mène désormais une campagne de prélèvements réguliers. **Les récentes investigations ont conduit la Préfecture du Rhône à formuler, début mars, une recommandation à titre préventif, de ne plus consommer les fruits et légumes produits dans un périmètre de 500 mètres autour de la plateforme industrielle.**

La zone couverte, prenant appui sur le panache de dispersion des rejets de l'usine Arkema, est, par mesure de sécurité, extrêmement large (voir au verso) et répond ainsi aux principes de précaution que l'État entend appliquer. Nous sommes d'ailleurs dans l'attente des résultats précis des prélèvements afin d'évaluer les risques encourus.

Ce zonage inclus aujourd'hui votre lieu de résidence.

Dans l'attente d'éléments complémentaires de la part de la Préfecture, nous vous engageons donc à suivre les recommandations de l'État.

Il en va de même pour le Jardin de Maguy, le potager urbain cultivé par les services de la Ville pour fournir en légumes les cantines scolaires de vos enfants et pour lequel nous avons, par précaution, arrêté la production. Toutefois, sachez que dès la découverte, à l'été 2022, de la présence des PFAS sur le territoire, nous avons fait réaliser sur cette production, **des analyses trimestrielles.**

Depuis 2 ans, ces dernières ont démontré que, lorsqu'ils sont arrosés avec de l'eau potable, les légumes produits sont sains, avec des concentrations infimes de perfluorés sous les normes hollandaises, auxquelles nous nous référons car ce sont les plus draconiennes.

Si ces recommandations contraignantes nécessitent probablement davantage d'explications de la part de l'État, nous sommes néanmoins satisfaits de le voir s'emparer de la problématique et approfondir les recherches afin de faire toute la lumière au sujet des perfluorés. Cette veille sanitaire est incontournable pour nous permettre d'assurer de manière sereine votre sécurité.

C'est également dans ce but que nous avons déposé, avec 39 autres collectivités, une plainte « contre X » afin de déterminer les responsabilités, réclamer des analyses approfondies ainsi qu'un accompagnement financier et des dédommagements sur le principe du « pollueur-payeur ».

Cette plainte, actuellement à l'instruction, a été saisie par deux juges spécialisés en droit de l'environnement. Les enquêtes sont en cours.

Nous demandons également aux industriels l'arrêt immédiat des rejets de ces perfluorés.

Vous pouvez compter sur mon investissement et celui de mon équipe pour poursuivre nos actions en ce sens afin d'obtenir la transparence nécessaire sur ce sujet délicat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.



Jérôme MOROGE
Maire d'Oullins-Pierre-Bénite
Conseiller régional

A handwritten signature in blue ink that reads 'Jérôme Moroge'.

▼ Zone de dispersion des rejets de l'usine Arkema



■ **HÔTEL DE VILLE**
Place Roger-Salengro
69600 Oullins-Pierre-Bénite
Tél. 04 72 39 73 13

■ **MAIRIE DÉLÉGUÉE**
Place Jean-Jaurès
69310 Oullins-Pierre-Bénite
Tél. 04 78 86 62 62

OULLINSPIERREBENITE.FR
SUIVEZ-NOUS   